

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 1965

**Artikel:** Les enjeux territoriaux de l'aménagement  
**Autor:** Rey, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024666>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les enjeux territoriaux de l'aménagement

Invité: Michel Rey • 29 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21388>

## La bataille pour le sol est déclarée en Suisse mais son issue est incertaine

La gestion du sol est devenue un enjeu stratégique du développement de la Suisse. Depuis quelques mois, l'aménagement du territoire fait partie de l'actualité médiatique et de l'agenda politique.

L'acceptation de l'initiative Weber sur les résidences secondaires a surpris de nombreux élus et commentateurs politiques, tout comme la population en général. Elle doit être mise en parallèle avec l'acceptation par les citoyens du canton de Zurich d'une initiative visant à protéger toutes les terres agricoles, y compris celles situées en zone à bâtir et non encore construites.

La révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est également révélatrice des enjeux actuels autour du sol. Enterrée à fin 2011 par un vote négatif du Conseil national, la révision a fait l'objet d'un compromis entre les deux Chambres fédérales, pour être adoptée en juin 2012. Il s'agit d'opposer un contre-projet, politiquement crédible, à l'initiative fédérale «pour le paysage»<sup>13</sup> qui demande de bloquer pendant 20 ans le périmètre actuel

des zones à bâtir. Mais la révision adoptée de la LAT fait l'objet d'un référendum de la part de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), soutenu très activement par le canton du Valais et les milieux immobiliers.

Ces débats le montrent, le sol est devenu une question d'actualité brûlante. La population s'interroge sur l'utilisation de son territoire. On peut parler même d'un malaise.

Le Suisse est très sensible à la protection de son paysage, notamment dans les Alpes. Il observe aussi l'étalement de l'urbanisation et le mitage du territoire. Avenir Suisse a calculé que la surface urbanisée de la Suisse s'est accrue de 12 km<sup>2</sup> de 1980 à 2001 et de 27 km<sup>2</sup> de 2002 à 2008. La croissance économique et démographique n'explique pas, à elle seule, cette augmentation, 23 des 26 cantons ayant enregistré une consommation du sol supérieure à l'accroissement de leur population.

La Suisse connaît une augmentation importante de la surface urbanisée par habitant qui est passée de 34 m<sup>2</sup> en 1980 à 50 m<sup>2</sup> aujourd'hui. La recherche d'une meilleure qualité d'habitat, l'augmentation du nombre des divorces et des

personnes vivant seules, la construction de résidences secondaires et l'accessibilité du territoire suisse par le réseau des transports publics, notamment ferroviaires, expliquent cette évolution. Il s'agit d'une tendance lourde qu'il sera possible de contrôler et d'orienter, mais certainement pas d'empêcher.

La protection des zones agricoles est aussi un enjeu à mettre en relation avec la future politique fédérale agricole. De nombreux agriculteurs ont pris conscience qu'ils ne pouvaient, à l'avenir, garantir leur outil de travail sans assurer la protection de leurs terres dans le cadre de la législation sur l'aménagement. Cette préoccupation a prévalu dans l'acceptation de l'initiative zurichoise. Elle explique le soutien de plusieurs élus fédéraux bourgeois proches des milieux agricoles au projet de révision partielle de la LAT.

Mais le débat autour de l'aménagement a pris et prendra de l'ampleur avec la problématique du logement. Chacun peut observer que le prix du sol, des logements et des maisons a pris l'ascenseur, non seulement dans les villes mais dans la quasi totalité des régions du pays. Cette évolution est

souvent associée à l'augmentation régulière du nombre d'habitants de la Suisse, largement due à l'immigration.

Le passage aux 8 millions d'habitants a suscité de nombreux articles de presse sur l'avenir de notre territoire. Le débat s'est vite focalisé sur la population étrangère, accusée par les partis nationalistes, dont l'UDC, de tous les maux: hausse des loyers, surcharge des transports, coût des infrastructures. Le débat est relancé avec l'initiative populaire d'Ecopop «*Halte à*

*la surpopulation pour la garantie des conditions de vie naturelles»<sup>14</sup>.*

De nombreux citoyens pensent, à raison, qu'on ne peut plus continuer ainsi avec la gestion de notre territoire. Mais leurs aspirations sont souvent contradictoires. Protéger les paysages tout en les valorisant du point de vue touristique, conserver les terres agricoles pour assurer l'avenir de la paysannerie suisse et réaffecter les bâtiments agricoles pour d'autres activités, maîtriser une urbanisation compatible

avec une offre de logements accessibles financièrement, constituent des objectifs qui ne sont pas aussi facilement compatibles qu'on veut bien le dire.

Le vote probable sur la LAT révisée sera largement conditionné par ces enjeux territoriaux. Et le citoyen électeur risque bien de se décider en fonction de ses intérêts bien plus que des grands principes de l'aménagement. Autant dire qu'un résultat positif est loin d'être acquis.

## Quand les régulateurs privés favorisent la crise financière

Jean-Daniel Delley • 31 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21402>

### Comment les sociétés d'audit échappent à leurs responsabilités

Depuis la crise des *subprimes*, les agences de notation occupent le devant de l'actualité. Tout d'abord parce qu'elles ont contribué à cette crise en validant des produits financiers toxiques qu'elles avaient elles-mêmes contribué à créer. Ensuite parce qu'elles jouent un rôle central dans la crise de la dette publique, agissant plus comme un virus amplifiant les sautes d'humeur des marchés que comme un thermomètre objectif.

Les cabinets d'audit, par contre, ont largement échappé à la critique, quand bien même ils ont commis des erreurs de taille dans le contrôle comptable des entreprises. En effet, ce contrôle n'a pas empêché des scandales – Enron, Worldcom – et des *faillites*<sup>2</sup> retentissantes. Or ces cabinets, et en particulier les quatre grands (PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG et Deloitte) occupent une place centrale dans le fonctionnement de l'économie mondialisée.

Leurs analyses constituent la

principale source d'information sur les entreprises, en particulier les multinationales. Ces cabinets fonctionnent comme une sorte de police privée du capitalisme. Une police qui n'est pourtant pas au-dessus de tout soupçon, prise qu'elle est dans un conflit d'intérêts entre ses activités de contrôle comptable et de conseil aux entreprises. Ce qui justifierait une réglementation publique particulièrement étroite. Or au contraire, les cabinets d'audit n'ont pas ménagé leurs efforts pour se libérer des contraintes réglementaires, comme l'expose dans le détail